

## Défense des Enfants International

### Proposition de Fonder un Groupe Thématique sur le Droit à l'Éducation pour les Enfants en Conflit avec la Loi

#### 1. Contexte de la Proposition

Le droit à l'éducation est considéré comme universel et inviolable. Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966) déclare que l'éducation est essentielle à la croissance, à la protection et à l'épanouissement de la personnalité humaine et, dans un sens plus général, contribue à combattre la pauvreté et d'autres injustices sociales<sup>1</sup>. C'est surtout le cas pour les enfants privés de leur liberté, qui sont confrontés à la discrimination et la dénégation de leurs droits économiques, sociaux et culturels. DEI soutient le droit à l'éducation des enfants en conflit avec la loi, en intervenant directement auprès des enfants privés de liberté, ainsi qu'en informant, en sensibilisant et en réalisant des activités de lobbying et de plaidoyer.

Le Secrétariat voudrait miser sur le succès de la participation de DEI dans un document produit par le Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'éducation qui traitait de l'éducation des personnes en détention, et le rapport DEI *L'éducation enchaînée* (2009). Par conséquent, le Secrétariat aimerait fonder un groupe thématique sur le droit à l'éducation pour les enfants en conflit avec la loi, que ce soit le droit commun, le droit pénal ou administratif<sup>2</sup>.

Nous espérons que tout le monde pourra tirer profit de ce groupe thématique – les membres du groupe ainsi que l'organisation DEI en général. On envisage un forum où des professionnels partagent les informations et les idées pour les développer ensemble dans le but de mieux défendre le droit à une éducation de qualité pour les enfants en conflit avec la loi. Ce groupe guidera ainsi la sensibilisation de l'opinion publique sur les violations du droit à l'éducation des enfants en conflit avec la loi, aussi bien que le développement d'activités de DEI dans ce domaine.

#### 2. Le Groupe Thématique

Le but du groupe thématique est de fonder un réseau de communication avec des gens qui s'intéressent à une cause commune, en l'occurrence le droit à l'éducation aux enfants en conflit avec la loi. Les fonctions du groupe incluront:

- Les forums de discussion sur l'Internet;
- Un centre de documentation virtuel qui présente les informations sur la législation et la littérature;
- Information générale sur les événements et les activités, par exemple des questionnaires du Rapporteur Spécial.

#### 3. Objectifs du Groupe

Le Secrétariat aimerait fonder le groupe thématique pour encourager le travail collectif sur l'accès à l'éducation pour les enfants en conflit avec la loi. Les objectifs principaux de ce groupe sont les suivants:

- Faire connaître le travail de DEI et son rôle dans la prestation de services aux enfants vulnérables, y compris ceux en conflit avec la loi;

<sup>1</sup> Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) (Articles 13 et 14) : <http://www2.ohchr.org/french/law/cescr.htm>. Dans *L'éducation enchaînée*, Défense des Enfants International (2009).

<sup>2</sup> Le terme 'enfants en conflit avec la loi' se réfère principalement aux enfants privés de leur liberté au cause de faire des infractions. Cependant, les conditions des enfants en détention pour des autres raisons, comme le fait d'avoir un parent en prison ou d'être en attente d'expulsion, sont aussi inclus ici.

- Échanger des idées, des connaissances et des expériences entre professionnels;
- Contribuer à la collecte de données sur l'accès à l'éducation des enfants en conflit avec la loi, et regrouper des renseignements utiles aux prochaines initiatives de DEI;
- Faciliter l'accès aux informations et connaissances dans le domaine de la justice pour mineurs et le droit à l'éducation.

#### **4. Méthodologie**

Le nouveau rapport du Rapporteur Spécial sur l'Education (2010), traite du droit à l'éducation des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile. Le Secrétariat invite la participation des sections de DEI dans la collection d'informations pour le Rapporteur Spécial, ainsi qu'une invitation à participer aux travaux du groupe thématique sur le droit à l'éducation.

S'il y a assez d'amateurs intéressés, le Secrétariat établira un groupe virtuel pour lequel chaque membre aura un mot de passe. Les membres auront accès aux informations disponibles et pourront contribuer eux-mêmes. On souhaite aussi fixer des réunions semestrielles du groupe (via Skype si possible).

#### **5. Personnel**

Barbara Robinson a accepté bénévolement d'être la coordinatrice et le moteur de ce groupe virtuel, sous la supervision de la Directrice Exécutive. Pour que le groupe reste efficace et gérable, nous pensons à un maximum de dix participants, parmi lesquels les sections nationales DEI aussi bien que des participants externes bien sélectionnés pour leur expertise. (nous pensons, par exemple, à Sarah Field, qui a fait une présentation à notre symposium sur le droit à la participation comme un droit qui renforce beaucoup d'autres droits, et qui gère un projet sur Le Droit à l'Éducation à Action Aid).

#### **6. Actions suivantes**

Les sections nationales DEI soumettront leurs réponses concernant le questionnaire du Spécial Rapporteur et le groupe thématique avant le 20 janvier 2010. S'il y a assez d'intérêt, le Secrétariat essaiera d'établir le groupe thématique virtuel dans les mois prochains.

**Genève, le 9 décembre 2009**